

United Nations

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

Nations Unies/P.V. 51.

28 February 1947.

French.

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

NOTE : Toutes corrections à apporter aux comptes rendus devront être adressées par écrit à M. E. Delavonay, Directeur, Division d'édition et rédaction, Bureau CC-087, Lake Success. Conformément aux règlements de procédure, toutes ces corrections seront apportées aux comptes rendus officiels lors de leur publication.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Compte rendu sténographique de la cinquante et unième séance
tenue à Lake Success le vendredi, 28 février 1947,
à 11 heures.

PRESIDENT : Sir A. RAJASWAMI IYDALAR (Inde).

Ouverture de la session et allocution du Représentant du Secrétaire
général.

LE PRESIDENT (interprétation) : La quatrième session du
Conseil économique et social est ouverte.

M. OWEN (Assistant du Secrétaire général) (interprétation) :
Le Secrétaire général m'a chargé de souhaiter la bienvenue aux membres
du Conseil économique et social réunis ici ce matin. Je suis heureux
de voir ceux d'entre vous qui ont déjà pris part aux travaux du Con-
seil; je tiens à souhaiter tout particulièrement la bienvenue à tous
ceux qui sont ici pour la première fois.

Je me fais un plaisir de saluer également les représentants des
institutions spécialisées avec lesquelles les Nations Unies ont dé-
jà passé des accords et qui sont, pour la première fois, présents à
une session du Conseil économique et social, de même que les délé-
gués des Organisations avec lesquelles nous espérons conclure pro-
chainement des arrangements satisfaisants pour les uns et les au-
tres.

Ceci est la quatrième session du Conseil économique et social.
De la période d'organisation de nos travaux, nous passons au stade
du développement des problèmes réellement importants.

Les recommandations et projets de résolutions élaborés par les
Commissions, qui, vous le savez, se sont réunies ces derniers jours
à New-York, sont soumis maintenant à votre examen et forment une
grande partie de votre ordre du jour.

Le Secrétaire général des Nations Unies est convaincu que vos
travaux contribueront, dans une large mesure, à résoudre tous ces
problèmes si importants pour le monde.

Le Secrétaire général m'a également chargé de vous rappeler que
l'Assemblée générale, au cours de sa dernière session tenue à New-York,
a adopté un certain nombre de résolutions qui touchent directement à
l'activité du Conseil économique et social. Certaines d'entre elles
figurent à l'ordre

du jour de cette session; elles devront être étudiées en détails. D'autres résolutions adoptées par l'Assemblée concernent non seulement le Conseil économique et social, mais l'ensemble des organes des Nations Unies. L'Assemblée générale est l'organe suprême de notre Organisation et le budget qu'elle adopte doit être respecté par tous. Le Secrétaire général espère que le Conseil économique et social, lorsqu'il fera des plans pour son activité future, coopérera avec lui dans l'application des propositions de l'Assemblée générale, notamment en matière budgétaire. Nous devons apporter notre collaboration à cette oeuvre commune et; je suis sûr que le Conseil économique et social prendra les mesures nécessaires pour adapter son travail au budget adopté par l'Assemblée générale.

Adoption de l'ordre du jour (doc. E/256, E/256/Add.1, E/256/Add.1/Corr.1, E/256/Add.2, E/256/Add.3).

LE PRESIDENT (interprétation): Notre première tâche consiste à adopter notre ordre du jour.

Je vous rappelle qu'aux termes mêmes de son Règlement intérieur, le Conseil conserve le droit de modifier l'ordre du jour qui lui est soumis et d'y ajouter, par exemple, certains points pouvant présenter une urgence particulière.

A ce propos, je dois porter à votre connaissance que le point 13 de l'ordre du jour provisoire, qui avait été inscrit à la demande de l'Organisation internationale de l'agriculture, a été retiré.

Je tiens également à vous informer que deux nouveaux points ont été proposés à notre ordre du jour. Le premier émane d'un membre du Conseil et le second d'une institution spécialisée, à l'heure actuelle en rapport avec le Conseil économique et social.

1° - Proposition de la délégation tchécoslovaque demandant la réunion d'une conférence sur les bois.

2° - Proposition de l'UNESCO visant à pouvoir admettre au nombre de ses membres les institutions qui, à l'heure actuelle, ne sont pas Membres des Nations Unies.

Je pense que les membres du Conseil économique et social ne verront pas d'inconvénient à voir ces deux points inclus à l'ordre du jour.

Nous serions maintenant heureux d'entendre les suggestions qui pourraient être faites en ce qui concerne les priorités à accorder aux différents points de l'ordre du jour.

M..BORIS (France): J'ai une observation d'ordre général à présenter sur l'ordre du jour. Me permettez-vous, Monsieur le Président, de le faire maintenant ?

LE PRESIDENT (interprétation) : La parole est au délégué de la France.

M. BORIS (France): Au moment où le Conseil va fixer son ordre du jour, la délégation française tient à présenter quelques observations concernant les méthodes de travail du Conseil. Elle pense d'ailleurs en exprimant ses propres vues, traduire un sentiment assez général puisque le but qu'elle se propose tend à l'amélioration du

rendement et, finalement, par conséquent, à l'accélération du travail.

Il s'agit, en effet, des conditions dans lesquelles les gouvernements se trouvent placés pour fixer leur position à l'égard des points soumis au Conseil et donner à leur délégation toutes les informations et toutes les instructions nécessaires.

La délégation française estime que ces conditions ne sont pas tout à fait ce qu'elles devraient être. En effet, l'ordre du jour que nous avons reçu pour l'ouverture de la session du 28 février n'est parvenu à Paris, par voie télégraphique, que le 8 février; or, étant donné l'étendue des matières, le délai accordé entre la réception de l'ordre du jour et l'ouverture de la session est très insuffisant d'autant plus que, dans le cas de certains sujets particulièrement complexes, il est nécessaire de fixer les positions, de consulter plusieurs administrations et de coordonner leurs observations.

Je sais bien que le Règlement intérieur fixe un délai, qui a été observé. Mais il s'agit d'un délai minimum.

Pour faciliter un travail fructueux, il semble qu'un délai plus long, de six semaines à deux mois, devrait être observé dans la pratique. C'est là ma première remarque.

Les difficultés sont encore aggravées par le fait que l'ordre du jour, très chargé, comprend l'examen de rapports de commissions ayant siégé ces dernières semaines, voire ces derniers jours, très avant dans le mois de février.

A la veille même de la session, des rapports établis par le Secrétariat ne sont pas parvenus à notre Gouvernement, ainsi que, je le suppose, à d'autres Gouvernements.

Dans ces conditions, le Gouvernement français se trouve dans l'impossibilité de communiquer à sa délégation ses observations sur certains rapports.

Je ne cite que quelques exemples :

Le rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi (point 9 de l'ordre du jour) est arrivé à Paris quelques jours seulement avant le départ de la délégation. De même, pour le rapport de la Commission des Droits de l'Homme (point 20 de l'ordre du jour). De même, pour le Mémoire du Conseil d'Administration du Fonds international de secours à l'enfance (point 18), daté du 23 janvier et parvenu à Paris au début de février; ce rapport a dû être soumis à l'étude de plusieurs ministères, qui ont disposé chacun de quelques heures seulement avant l'ouverture de la session. Le rapport du groupe de travail sur la reconstruction des régions dévastées (Extrême-Orient) (point 11) n'est pas encore en la possession de mon Gouvernement: la même observation vaut pour le rapport de la Commission des transports et communications (point 19), pour le rapport de la Commission de statistique (point 22), pour le rapport du Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées (point 24),

pour le rapport de la Commission de la population (point 26) et pour le rapport de la Commission de la condition de la femme (point 27).

Ma délégation reconnaît et comprend fort bien les difficultés matérielles qui, dans certains cas, ont pu s'élever. Elle n'entend ni soulever une protestation, ni s'opposer à l'adoption de l'ordre du jour, ni même retarder en rien les discussions qui vont s'avérer nécessaires.

Mais il va de soi que, si les positions de principe peuvent être prises malgré que les rapports indispensables ne soient pas encore parvenus ni connus, les décisions précises et définitives ne seront pas possibles, dans certains cas, avant que des instructions aient pu être reçues par ma délégation.

Ce que je viens de dire vaut pour le passé et le présent immédiat. Mais c'est plutôt une question d'organisation pour l'avenir que je voudrais soulever.

L'ordre du jour porte sur un grand nombre de questions. En raison des conditions de travail, la discussion ne peut pas toujours être menée de façon satisfaisante. Il conviendrait, à l'avenir, d'éviter autant que possible les chevauchements entre les réunions des commissions et les sessions du Conseil, de sorte qu'avant d'être soumis à ce dernier les rapports aient pu faire l'objet d'un examen approfondi de la part des gouvernements. Ceux-ci, à notre avis, devraient disposer d'un délai d'environ un mois.

Si pareille mesure conduisait à restreindre quelque peu les réunions des comités et commissions, ce ne serait peut-être pas un mal. Ce serait même un avantage à deux points de vue: au point de vue financier certainement, car les dépenses inhérentes aux frais de transport et indemnités sont payables en devises; au point de vue du rendement du travail du Conseil, ensuite, dont l'activité a tout à gagner à se concentrer sur les questions judicieusement choisies et minutieusement préparées.

Telles sont les brèves observations que la délégation française tenait à présenter au seuil des travaux de la quatrième session du Conseil économique et social. Si, comme je l'espère, elles répondent au sentiment de la majorité des membres, elles pourraient se traduire par une recommandation au Secrétariat selon laquelle, toujours dans le cadre du règlement intérieur, le désir serait exprimé que l'ordre du jour soit communiqué au minimum deux mois ou six semaines avant l'ouverture de la session, sauf cas extraordinaires, et que les rapports soumis au Conseil parviennent également aux Gouvernements dans un délai assez bref.

M. MAC NEIL (Royaume-Uni) (Interprétation) : Je suis heureux de m'associer d'une façon générale aux remarques présentées par le délégué de la France et je voudrais me ranger à son avis en ce qui concerne les moyens pratiques de rendre notre travail plus expéditif.

Je voudrais cependant revenir sur la phrase qui a terminé tout à l'heure le message que le représentant du Secrétaire général nous a lu. Je me rends parfaitement compte des besoins et des nécessités d'ordre financier, mais je voudrais tout de même demander qu'aucune limitation ne fût apportée à nos travaux pour des raisons d'économies de bouts de chandelle.

J'ai la plus grande sympathie pour les décisions qui ont été prises par l'Assemblée générale et le plus grand respect pour les travaux de la cinquième Commission; mais le but essentiel pour lequel nous sommes réunis ici est de faire du travail utile. Je ne vois pas comment l'argent pourrait être dépensé dans un autre but que celui d'obtenir ici le maximum d'efficacité dans les travaux mêmes du Conseil.

J'ai peut-être mal interprété la dernière phrase de la déclaration de M. David Owen. J'espère que l'interprétation sinistre que je lui ai attribuée n'était pas dans l'esprit de celui qui l'a rédigée.

Je voudrais en venir maintenant à quelques propositions particulières que mon Gouvernement m'a chargé de présenter et qui ne sont certainement pas en conflit avec les suggestions générales présentées tout à l'heure par le délégué de la France. Les membres du Conseil pourraient sans difficulté, je crois, tomber d'accord avec moi sur les propositions que je vais vous soumettre.

Je comprends d'ailleurs pleinement -inutile de le dire- les difficultés devant lesquelles se trouve le Secrétariat pour l'organisation

des séances des commissions et pour arriver à régulariser le délai qui s'écoule entre la fin des travaux des commissions et la réunion du Conseil économique et social, afin de pouvoir distribuer tous les documents qui ont trait aux travaux de ces différentes commissions; mais qu'il me soit permis d'indiquer que se glissent quelquefois dans cette documentation des erreurs qui me paraissent extrêmement regrettables.

Je fais allusion au document qui porte le numéro E/INF/10, dans lequel s'est glissée une erreur plutôt curieuse. Ce document donne la liste des organisations gouvernementales et non-gouvernementales présentes à la session du Conseil économique et social et il mentionne, parmi les organisations non-gouvernementales, l'Union syndicale mondiale.

Je n'ai pas besoin de dire que je salue avec joie la présence, parmi nous, de cette puissante organisation; mais il existe d'autres organisations non-gouvernementales qui sont sur un pied d'égalité avec l'Union syndicale mondiale, et je me demande comment il a pu se faire que le nom de cette organisation soit cité alors que celui des autres n'est pas porté sur le document.

Cette observation faite, je voudrais présenter un certain nombre de propositions qui ne me semblent pas devoir donner lieu à controverse.

En ce qui concerne l'ordre de priorité d'un certain nombre de points de notre ordre du jour, j'attire l'attention du Conseil sur les points 10 et 12, en lui demandant de leur donner un rang de priorité.

Parmi les questions soumises à nos délibérations, ces deux points me semblent en effet être les plus importants. Le point 10 porte

sur les régions dévastées et la documentation qui a trait à cette question particulière a été depuis longtemps distribuée aux membres du Conseil et aux gouvernements intéressés.

Il s'agit au point 12 des question que va soulever la disparition de l'UNRRA et la documentation complète à ce sujet a été également remis depuis longtemps.

Sans doute, pourrait-on affirmer que le point 11 est étroitement lié au point 10, puisqu'il traite, en effet, de la reconstruction des régions dévastées en Extrême-Orient. Je suis parfaitement d'accord pour reconnaître que ce point présente un aussi grand intérêt que la question soulevée par le point 10; toutefois, je ne crois pas me tromper en disant que le travail concernant ces régions dévastées est, à l'heure où le Conseil commence ses travaux, insuffisamment avancé; par conséquent, nous pourrions sans inconvénient placer l'examen de ce point au rang normal qu'il doit occuper dans notre ordre du jour.

Dans la proposition que je fais, les quatre premiers points de notre ordre du jour resteraient, bien entendu, ce qu'ils sont dans le document.

Le point 5 vise le rapport de la Commission des stupéfiants, question extrêmement compliquée; ce rapport n'a été distribué que dernièrement. Je ne verrais donc, pour ma part, aucun inconvénient à ce que les points 10 et 12 viennent en discussion immédiatement après le n° 4. Si le conseil désire que le point 5 soit inclus dans nos délibérations d'aujourd'hui, je n'y vois pas d'objection; je me bornerai à demander que le point 10 soit placé immédiatement après.

Il est important et urgent que le Conseil prenne une décision sur les points que je viens de soulever.

M. Arca PARRO (Pérou) (Interprétation) : Je n'ai pas, Monsieur le Président, d'observation particulière à faire sur l'ordre du jour. Je voudrais seulement attirer l'attention du Conseil économique et social sur un projet de résolution relatif à la désignation éventuelle d'une Commission concernant l'introduction d'un nouveau calendrier à partir de 1950.

Je ne reviendrai pas sur cette question. Je demanderai seulement que le Conseil n'adopte pas aujourd'hui d'une façon définitive son ordre du jour, ceci, pour permettre l'examen de la

proposition du Pérou relative au nouveau calendrier, au cours des débats de la semaine prochaine. Nous pourrions donc adopter aujourd'hui l'ordre du jour à titre provisoire, avec une réserve permettant l'étude ultérieure de cette question.

M. CHANG (Chine) (Interprétation) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous dire combien nous sommes tous heureux de vous revoir parmi nous. Je tiens également à saluer les membres du Conseil économique et social qui siègent ici pour la première fois.

En ce qui concerne l'ordre du jour, j'ai, à la fois, une question à poser et un commentaire à faire.

Ma question sera la suivante : devons-nous prendre une décision définitive en ce qui concerne l'ordre de priorité des points inscrits à l'ordre du jour ? Ne serait-il pas plus sage de ne rien décider ? Car il sera peut-être utile et même nécessaire, au cours de la discussion, de déplacer certaines questions et d'adopter pour leur examen un nouvel ordre de priorité. Je demande donc au Conseil économique et social d'envisager cette éventualité.

Personnellement, je préférerais que cette question fût laissée pendante ; car il est certain qu'après plusieurs jours de travail, nous verrons plus nettement quelles sont les priorités à adopter et nous pourrons ainsi prendre une décision en connaissance de cause.

J'en arrive au commentaire que je voulais faire. Les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent se diviser en trois groupes : un premier groupe concerne les questions d'organisation du travail, - il en reste encore quelques-unes à examiner, je me réfère en particulier au point 6 ainsi qu'aux questions groupées sous le n° 31. Une importance spéciale doit être accordée au paragraphe D de ce point 31 relatif au calendrier des réunions du Conseil économique et social en 1947.

Je me réserve le droit de demander plus tard que cette question
soit discutée non à la fin de nos travaux, mais plutôt à leur début.

Il est probable, en effet, que nous ayons tous le désir de dresser certains plans concernant notre activité en 1947. Nous voudrions, par conséquent, savoir quelles sont les réunions prévues pour cette année et avoir un calendrier assez précis. Je proposerai donc que cette question soit prise, non pas à la fin de notre ordre du jour, mais d'ici une semaine environ.

Ceci m'amène à parler de la deuxième catégorie de questions concernant notre travail régulier en tant que Conseil économique et social, c'est-à-dire l'étude des rapports des Comités et des Commissions du Conseil.

Parmi les neuf Commissions qui ont été créées par ce Conseil, huit ont déjà tenu des réunions. Ce sont : la Commission des stupéfiants, la Commission sociale, la Commission économique et de l'emploi, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population, la Commission des statistiques et la Commission des transports et communications.

Une seule Commission, par conséquent, n'a pas encore tenu de sessions. D'après le plan de travail qui est maintenant prévu, elle doit le faire au mois d'avril.

Nous possédons donc les rapports de ces huit Commissions ainsi que ceux des deux Comités permanents : le Comité permanent des organisations non-gouvernementales et celui des Institutions spécialisées. Ces rapports sont également très importants. Nous devons donc étudier huit rapports de Commissions et deux rapports de Comités, ce qui représente notre travail régulier.

La troisième catégorie de questions à l'ordre du jour concerne notre travail d'un caractère spécial.

Dorénavant, je me propose d'examiner l'ordre du jour sous cette forme simplifiée, en classant les questions à étudier en trois catégories.

Revenons maintenant à la deuxième catégorie de mon classement qui concerne notre travail régulier. C'est la première fois, depuis sa création, que le Conseil économique et social ait à faire face à un nombre aussi considérable de rapports de Commissions.

Je recommande qu'après avoir fixé le calendrier pour 1947, nous commençons l'étude, comme travail régulier du Conseil économique et social, des rapports des Commissions. Suivant ce qui aura été décidé par le calendrier, nous pourrions étudier les rapports des Commissions qui tiennent deux sessions par an, et laisser pour la cinquième session du Conseil l'étude des rapports des Commissions pour lesquelles une seule session est prévue par an.

En effet, il ne serait pas sage d'entreprendre à la fois l'examen des huit rapports qui nous sont présentés, d'autant plus que les rapports des deux Comités permanents doivent être également étudiés. C'est pourquoi je vous ai proposé d'étudier au cours de cette session du Conseil économique et social, les rapports des Commissions dont les sessions ont lieu deux fois par an et d'étudier seulement au cours de la session suivante les rapports des Commissions dont les sessions n'ont lieu qu'une fois par an. Si nous agissons autrement, nous aurions vraiment trop à faire au cours de notre actuelle session.

Au sujet des points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, et particulièrement en ce qui concerne l'importance des différentes questions, je suis d'accord avec l'opinion de notre collègue du Royaume-Uni qui, je tiens à le préciser, n'est certes pas aussi impopulaire qu'il a l'air de le croire.

Le groupe pour l'Extrême-Orient, que je préside et qui a tenu des réunions au cours de ces dix derniers jours, a préparé un rapport qui sera bientôt présenté au Conseil; le point 11 pourra donc être étudié en même temps que le point 10.

M. van KLEFFENS (Pays-Bas) (Interprétation) : Au cours de la discussion, trois autres questions ont apparue, à savoir : la préparation de l'ordre du jour lui-même, la priorité à donner à différents points et, enfin, les nouvelles questions à inscrire, sur la suggestion des délégués.

En ce qui concerne la première question, il n'y aurait, je crois, aucun inconvénient à adopter l'ordre du jour tel qu'il nous est présenté et à passer à l'examen du point 2.

Le représentant de la France a souligné que les délégués devraient disposer de plus de temps pour examiner les questions portées à l'ordre du jour et les rapports qui les accompagnent. Je suis entièrement de son avis. Personnellement, j'ai été gêné, tout comme mon Gouvernement par le fait que les informations nécessaires et les rapports nous ont été soumis très tard. De ce fait, je n'ai pas encore reçu toutes les instructions dont j'aurais besoin et je serai peut-être dans l'impossibilité d'exprimer une opinion immédiatement. Je devrai m'en remettre à la célérité avec laquelle le Gouvernement de La Haye me fera parvenir des instructions complémentaires.

Quant à l'ordre du jour, je crois que nous pouvons suivre celui qui a été préparé par le Secrétariat et continuer immédiatement nos travaux.

En ce qui concerne la priorité des différentes questions, nous pourrions, pour simplifier, décider que le Bureau, dès qu'il

sera nommé, devrait examiner l'ordre dans lequel les différents points
devront être étudiés; bien entendu, le Bureau devra préalablement
consulter les délégations.

LE PRÉSIDENT (Interprétation) : De quelle priorité voulez-
vous parler ?

M. van KLEFFENS (Pays-Bas) (Interprétation) : J'entends par
priorité l'ordre dans lequel les questions seraient examinées. Si un
délégué désire que l'ordre du jour soit modifié, il pourrait consulter
le Président qui, d'accord avec le Bureau, prendrait la décision.

En ce qui concerne les nouvelles suggestions au sujet de l'ordre
du jour, je voudrais faire remarquer que ce dernier est déjà particu-
lièrement chargé. En aucune façon, je ne voudrais rejeter des proposi-
tions comme celle qui a été présentée il y a un instant par le délégué
du Pérou et qui tend à inscrire de nouvelles questions à notre ordre
du jour. Cependant, il conviendrait de fixer une date limite, par
exemple un jour de la semaine prochaine, pour la présentation de
nouvelles propositions. Une telle date limite est nécessaire si nous
voulons que nos travaux se déroulent dans le bon ordre.

M. E. PEREZ CISNEROS (Cuba) (première interprétation de l'espagnol) : La délégation de Cuba s'associe pleinement aux observations formulées tout à l'heure par le représentant de la France.

Nous sommes d'avis que le Conseil et le Secrétaire général, devraient arriver à établir, pour l'avenir, une procédure qui permette aux Gouvernements d'être saisis en temps utile des documents relatifs aux questions dont le Conseil aura à traiter et, notamment, de l'ordre du jour et des rapports qui l'accompagnent. Les Gouvernements seraient ainsi en mesure de donner des instructions à leur délégation. Le Gouvernement de Cuba a un avantage sur celui de la France du fait que, géographiquement, il est beaucoup plus proche du siège des Nations Unies. Il a été cependant aux prises avec les difficultés auxquelles le représentant de la France se référerait tout à l'heure et je tiens, pour cette raison, à appuyer les déclarations qu'il a faites.

Les propositions du délégué du Royaume-Uni, relatives à la modification de l'ordre dans lequel les différents points de l'ordre du jour seraient examinés, me paraissent également opportunes.

Je désire, pour ma part, demander, au nom de mon Gouvernement que le point 21 de l'ordre du jour soit examiné en priorité.

Il s'agit en effet de la résolution de l'Assemblée générale relative au crime de génocide. Cette question est particulièrement importante et urgente. Nous estimons qu'il y aurait lieu, à ce sujet, d'arriver à un accord le plus rapidement possible afin de pouvoir conclure bientôt une convention.....

internationale. La signature d'une telle convention constituerait, sans aucun doute, un grand succès pour les Nations Unies et contribuerait largement à entourer partout l'activité de l'Organisation d'un respect particulier.

Je propose donc formellement que le Conseil étudie le point 21 de l'ordre du jour le plus rapidement possible, afin d'arriver à une résolution concrète au cours même de cette session. S'il en était autrement, il serait à craindre que, étant donné son ordre du jour particulièrement chargé, le Conseil économique et social ne put examiner tous les points de son ordre du jour et ne fût peut-être pas en mesure d'aborder la question du crime de génocide. C'est la raison qui nous incite à demander une priorité pour cette question.

Le PRESIDENT (interprétation): Normalement, la discussion de l'ordre du jour est accompagnée de l'examen de la place respective de ses différents points. Cependant, étant donné la multiplicité des questions qu'il comporte et le retard avec lequel les documents sont parvenus aux Gouvernements, cette procédure est, pour cette fois-ci, un peu complexe.

Je proposerais donc que vous autorisiez votre Président à entrer en conversations officieuses avec les membres du Conseil, en vue d'indiquer, au fur et à mesure que les événements l'y conduiront, l'ordre dans lequel il conviendrait d'aborder les différents points de l'ordre du jour. Cette solution me paraît être la plus pratique.

Au sujet des observations présentées par le délégué de la France, je dois faire observer que le Conseil est lié par l'article de son Règlement qui stipule que les documents doivent parvenir aux Gouvernements vingt et un jours au moins avant l'ouverture de la session.

Si le Secrétariat s'en est tenu à cette règle, il a agi dans le cadre des dispositions qui gouvernent nos travaux.

Nous avons cependant à considérer la révision du calendrier du Conseil économique et social. A cette occasion, nous pourrions examiner la question de savoir si ce délai de vingt et un jours n'est pas trop étroit et ne devrait pas être quelque peu augmenté afin de répondre aux observations qui ont été présentées.

Nous pourrions même, au cours de la discussion, envisager l'échelonnement des réunions des commissions de façon que les rapports de celles-ci parviennent en temps voulu aux Gouvernements.

Comme je viens de le dire, je crois que la fixation formelle de notre ordre du jour devrait être laissée au Président, à l'occasion de conversations officieuses avec les membres du Conseil. Une forte majorité paraît toutefois s'être dégagée en faveur d'une priorité à donner aux points 10, 11 et 12 et nous pourrions nous arrêter à cette solution.

En fait, et compte tenu des observations qui ont été présentées, je considérerais par conséquent l'ordre du jour provisoire comme adopté.

L'ordre du jour est adopté.

M. PAPANÉK (Tchécoslovaquie) (interprétation): Il semble que les difficultés actuelles seraient en grande partie éliminées si les commissions du Conseil économique et social se réunissaient après les sessions du Conseil et non pas avant comme c'est le cas actuellement. Elles disposeraient ainsi du temps nécessaire pour préparer la documentation destinée au Conseil. Je ne veux toutefois pas entrer ici dans le détail de cette question, qui sera discutée avec le point 31 de l'ordre du jour.

J'ai sous les yeux le document E.C.2/27 contenant deux propositions présentées par la Fédération mondiale des syndicats. Ces propositions seront-elles discutées en relation avec le point 6 de l'ordre du jour ou maintenant?

J'estime, pour ma part, que les propositions de la Dédération mondiale des syndicats doivent être examinées sur la base de la résolution N° 49 de l'Assemblée générale. Si ceci devait être discuté en relation avec le point 6 de l'ordre du jour, je n'insisterais cependant pas.

LE PRESIDENT (interprétation) : Ceci dépendra de la décision du Conseil sur le point 6 de l'ordre du jour.

Amendement à l'article 17 du Règlement intérieur, en vue d'établir sa concordance avec le nouvel article 87 du Règlement intérieur de l'Assemblée, relatif à la durée du mandat des Membres (Doc. E/263).

LE PRESIDENT (interprétation) : Le Conseil se souviendra que lorsque le premier Règlement intérieur, auquel se réfère l'article 17, a été rédigé, il n'était pas encore prévu qu'au cours de l'année 1946 serait tenue la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale. On sait à la suite de quelles circonstances on est arrivé à tenir, dans la même année, la seconde partie de la première session, avec pour conséquence que le mandat des membres du bureau du Conseil économique et social ne correspond plus, dans le temps, à ce qui avait été décidé.

Il n'avait jamais été prévu, en effet, que les membres élus en janvier 1946 déteindraient leur mandat jusqu'à la fin de 1947, époque à laquelle se réunira la seconde Assemblée générale, mais bien seulement jusqu'à fin 1946.

C'est donc afin d'établir une concordance entre les intentions des rédacteurs du Règlement intérieur et les faits qu'il y aura lieu de réviser l'article 17. La conséquence immédiate sera qu'il faudra procéder immédiatement à l'élection d'un Président et des vice-présidents.

Il est donc proposé de modifier comme suit l'article 17 :

"Le mandat des membres entre en vigueur le 1er janvier qui suit
" l'élection par l'Assemblée générale. Il prend fin le 31 décembre qui
" suit l'élection de leurs successeurs. Les membres sont rééligibles."

Je pense que cette rédaction peut rencontrer l'agrément du Conseil.

Adopté.

Election du Président et des vice-Présidents

Le PRESIDENT (interprétation): L'ordre du jour appelle maintenant l'élection du Président et des vice-Présidents du Conseil.

M. STINEBOWER (Etats-Unis) (interprétation): Nous devons procéder maintenant à l'élection du Président. La nouvelle règle qui vient d'être adoptée se termine par les mots: "ils seront rééligibles".

Je ne voudrais laisser à personne le privilège de proposer immédiatement à vos suffrages la réélection de notre Président actuel, qui, par sa patience, sa sagesse et son habileté au cours des discussions de la commission préparatoire, du Conseil exécutif et pendant toute l'Assemblée des Nations Unies, a montré qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour occuper au mieux ce poste.

J'éprouve un grand plaisir à proposer la réélection de Sir Ramaswami Mudaliar aux fonctions de Président.

Dr. CHANG (Chine) (interprétation): La compétence de notre Président actuel est connue de tous. Je propose qu'il soit réélu à l'unanimité,

M. Walter NASH (Nouvelle-Zélande) (interprétation): La délégation de la Nouvelle-Zélande, en prenant pour la première fois la parole au sein de ce Conseil, est heureuse d'appuyer la proposition présentée par le représentant des Etats-Unis et déjà soutenue par le représentant de la Chine.

Je ne veux rien ajouter à ce qui a déjà été dit ici. Je connais trop les qualités de notre Président et je tiens à appuyer très cordialement, au nom de mon Gouvernement, sa réélection.

M. David OWEN (Secrétaire général adjoint) (interprétation) :

Il a été suggéré, et cette proposition a été appuyée, que Sir Ramaswami Mudaliar soit réélu Président du Conseil Economique et Social.

Je mets cette proposition aux voix.

(Sir Ramaswami Mudaliar est réélu Président du Conseil économique et Social).

LE PRESIDENT (interprétation) : Nous avons maintenant à procéder à l'élection du premier vice-Président. Y a-t-il des propositions à ce sujet ?

M. MAC NEIL (Royaume-Uni) (interprétation) : Je me fais un plaisir de proposer à vos suffrages l'élection de M. Papanek, délégué de la Tchécoslovaquie.

En proposant cette nomination, au nom de mon Gouvernement, je tiens à dire tout de suite que je ne cherche pas ici de vains effets oratoires, mais que nous sommes réellement persuadés que notre collègue, si sage et si énergique, apportera à l'exercice de sa tâche tout le dévouement et les capacités que nous lui connaissons.

Je suis heureux de la réélection unanime, comme Président, de l'homme auquel, avec tant de chaleur, les membres du Conseil économique et social viennent d'apporter leurs suffrages.

Je propose officiellement la nomination de M. Papanek comme premier vice-Président.

M. MOROZOV (URSS) (deuxième interprétation du russe):

Monsieur le Président, le Dr. Papanek, ainsi que le savent sans doute tous les Membres du Conseil économique et social, est le représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès des Nations Unies. Il possède une grande expérience de l'Organisation, grâce à la part qu'il a prise à ses diverses conférences et réunions.

Par conséquent, j'appuie vivement sa candidature au poste de vice-Président.

Le PRESIDENT (interprétation): La candidature de M. Papanek a été proposée et appuyée. Je la mets aux voix.

(M. Papanek est élu à l'unanimité premier vice-Président).

Le PRESIDENT (interprétation): Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-Président.

M. SANTA CRUZ (Chili) (première interprétation de l'espagnol):

Monsieur le Président, j'ai été chargé par les représentants de Cuba et du Venezuela, ainsi que par ma propre délégation, de proposer le nom du Dr. Arca Parro comme deuxième vice-président.

Nous connaissons tous l'expérience de M. Arca Parro dans les questions économiques et sociales. Je vous propose instamment son nom comme deuxième vice-président.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) (interprétation): Monsieur le Président, je m'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par le représentant du Chili et j'appuie la candidature du Dr. Arca Parro à la vice-présidence du Conseil économique et social. Il a, en effet, déjà rendu de grands services aux Nations Unies et en particulier à notre Conseil et à certaines de ses Commissions.

Le PRESIDENT (interprétation): La candidature du Dr. Arca Parro comme deuxième vico-Président du Conseil a été proposée et appuyée. Je la mets aux voix.

(M. Arca Parro est élu à l'unanimité deuxième vico-Président).

Le PRÉSIDENT (interprétation): Messieurs, je désire tout d'abord vous remercier sincèrement de l'honneur que vous venez de me faire en m'élisant pour la seconde fois Président du Conseil économique et social. Il n'en pourrait être pour moi de plus grand. Déjà, lors de ma première élection, je vous avais dit combien j'étais ému par votre geste. Je ne puis vous dire à quel point j'apprécie la nouvelle preuve d'amitié et de confiance que vous venez de me fournir. Je vous promets de consacrer toutes mes forces au travail que nous avons à accomplir, et je suis d'autant plus heureux d'être chargé de la conduite des travaux du Conseil économique et social, que je serai aidé dans ma tâche par les deux vice-Présidents que vous venez d'élire.

Je voudrais saluer également la présence parmi nous de nouveaux membres. L'un d'entre eux, en vérité, est un de nos anciens collègues, c'est avec joie que nous entendrons les interventions, toujours si fournies en faits et si littéraires, du Dr. Malik.

Je désire aussi saluer les représentants des institutions spécialisées dont une convention établit d'une façon définitive les relations avec les Nations Unies. Je veux parler de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture et de l'UNESCO, qui sont représentées aujourd'hui à notre Conseil. Je salue aussi les représentants des organisations qui n'ont pas encore passé de convention avec les Nations Unies, mais qui, nous l'espérons, seront bientôt dans la même situation que les institutions que je viens de citer: le Fonds international monétaire, dont j'accueille avec joie le Président, M. Gutt, qui a déjà travaillé avec tant d'ardeur dans d'autres cadres de notre activité, la Banque internationale, l'Organisation mondiale de la Santé, et enfin l'UITRA.

Je vois que d'autres organisations intergouvernementales ont envoyé ici des observateurs:

Je veux parler de l'Organisation des transports de l'Europe centrale, de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation houillère européenne et du Conseil international de l'Alimentation.

Je salue aussi les représentants des organisations non-gouvernementales présents parmi nous : ceux de la Fédération syndicale mondiale, de l'Alliance coopérative internationale, de la Fédération américaine du Travail, de la Chambre de Commerce internationale.

A ce propos, je voudrais dire un mot au sujet de l'observation présentée tout à l'heure par le délégué du Royaume-Uni, relative au fait que seule la Fédération syndicale mondiale était mentionnée sur la liste des délégués et observateurs, alors que d'autres organisations de même ordre n'y figuraient pas. La raison de cette omission est que les noms des représentants de ces organisations ne nous ont été communiqués que ce matin. Je reconnais cependant que cette raison m'est pas suffisante et que les organisations en question auraient dû être mentionnées sur la liste. Je prie pourtant le délégué du Royaume-Uni de ne voir là qu'un accident technique.

Nous aurons très certainement à nous occuper de l'organisation du travail, tant au sein du Conseil économique et social, que de ses différentes Commissions.

Des plaintes ont été exprimées à propos du retard apporté dans la distribution de certains documents. Ces retards sont dûs exclusivement aux circonstances. Les différentes Commissions nucléaires n'ont été créées qu'en février et n'ont présenté leurs rapports qu'en avril. Le Conseil économique et social a dû se réunir à nouveau pour établir les Commissions dans leur ensemble, celles-ci ont dû ajourner leurs séances. Tout ceci explique les retards dont certains se sont plaints. Je me rends parfaitement compte des difficultés que la transmission tardive des documents a pu causer aux Gouvernements membres du Conseil et à tous ceux qui doivent étudier ces rapports.

J'espère qu'à l'avenir, nous parviendrons à régler de façon plus favorable, à la fois le travail du Conseil et celui des différentes Commissions.

Je voudrais revenir maintenant aux observations présentées tout à l'heure par le représentant du Royaume-Uni au sujet des questions financières.

Il est certain que l'intention de l'Assemblée générale n'a jamais été de faire dépendre l'exécution des travaux du Conseil économique et social de questions purement financières. Cependant, chaque fois que le Conseil ou une Commission prend une décision ou fait une recommandation, nous devons considérer que celle-ci entraîne des dépenses d'exécution et a aussi une répercussion sur le budget administratif général.

Il n'a jamais été dans l'esprit de personne, je le répète, que ces questions financières puissent dominer l'ensemble de nos travaux. Cependant, il y a là un aspect de la question que nous ne devons pas perdre de vue. Nous devons penser aux conséquences financières de nos décisions.

Au moment de prendre une décision, le Conseil devrait être saisi d'une sorte de budget approximatif indiquant dans les grandes lignes les dépenses prévues.

Mais il doit être bien entendu qu'il n'a jamais été dans l'intention du Secrétariat de retarder l'exécution de décisions importantes du Conseil ou de ses Commissions, à cause des dépenses qu'elles impliquent.

Le cas échéant, il appartiendra au Conseil et à ses Commissions de faire des propositions concernant la façon dont les dépenses envisagées pourraient être couvertes.

Je tiens à répéter qu'aucun travail essentiel ne sera ajourné pour des raisons purement budgétaires, ainsi que certains milieux cherchent à le faire croire.

Je ne voudrais pas retarder le travail de ce Conseil qui entre maintenant dans sa deuxième année d'existence et qui va constater les résultats obtenus au cours de sa première année de travail. Au moment même où nous abordons cette deuxième année, je voudrais que nous nous consacrons à nouveau de cœur et d'âme à notre tâche. Cela doit être vrai pour le Conseil et pour les Commissions, ^{comme} pour le Secrétariat. Nous devons retrouver l'esprit qui nous animait le 26 juin 1945 lorsque, à San Francisco, nous avons signé la charte des Nations.....

Unies qui devrait être en vérité la magna carta de l'humanité.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) (Interprétation) : Qu'il me soit permis de remercier tout d'abord M. McNeil, de la délégation du Royaume-Uni, et M. Morozov dont on connaît le rôle important au sein de la délégation soviétique pour les affaires économiques et sociales, ainsi que le Conseil dans son ensemble, pour mon élection à la vice-présidence.

Le Gouvernement tchécoslovaque a essayé dans le passé d'obtenir une coopération internationale en soutenant l'oeuvre des Nations Unies surtout dans le domaine culturel, économique et social et il continuera à agir ainsi à l'avenir.

Il apprécie que le Conseil économique et social ait reconnu ce fait en élisant son délégué à la vice-présidence de ce Conseil.

M. ARCA PARRO (Pérou) (Interprétation) : Je tiens, en quelques mots, à vous exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez accordé en me désignant comme Vice-Président du Conseil économique et social.

Je remercie en particulier M. Santa Cruz ainsi que mes collègues des délégations du Chili et de Cuba qui ont bien voulu proposer ma candidature.

J'ai moi-même été associé à différentes reprises avec des personnalités qui ont déjà travaillé pour cette Organisation. Ce sera, pour mon pays et pour moi-même, un grand honneur de collaborer avec vous.

Je me réjouis de cette collaboration et je serai particulièrement heureux de travailler sous la direction du Président que vous avez élu.

Je vous remercie encore, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez accordé.

LE PRESIDENT (Interprétation) : Notre prochaine séance aura lieu cet après-midi à 14 heures 45.

(La séance est levée à 13 h. 15)